

Championnat Territorial

ARMAGNAC BIGORRE

2008-2009

Seniors 1

37 clubs du Comité Armagnac Bigorre répartis en
2 poules de 10 clubs pour les groupes Honneur, Promotion d'Honneur et 1^{ère} Série
1 poule de 9 clubs et 1 poule 8 clubs pour le groupe 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Séries

Composition des poules

HONNEUR
Poule 1
A. MASSEUBE F.C. TRIE JUILLAN XV R.S. MAUVEZIN TOURNAY S. U.S. ADE S.A. CONDOM U.A VIC FEZENSAC S.O.MAUBOURGUET C.O. SAINT LARY

PROMOTION HONNEUR et 1^{ère} SERIE
Poule 2
AUZAN CAZAUBON BARBOTAN C. IBOS S.L. R.C. BASSOUES LUPIAC MONTESQUIOU U.S. PLAISANCE SEMEAC O. U.S. CASTELNAU en MADIRANAIS OURSBELILLE BORDERES R.C. E.S. BARONNIES A.S. MARCIAC RABASTENS XV

2^{ème} , 3^{ème} et 4^{ème} SERIES	
Poule 3	Poule 4
R.C. LOUEY MARQUISAT U.S. CAPVERN R.C. OSSUN PANJAS A.C. TARBES XV U.S. MONTREAL U.S. MONTESTRUC E. SAINT PE R.G. U.S. AYGUETTE	U.A. LALOUBERE U.S. GONDRIN COEUR de LOMAGNE S. VILLECOMTAL A. A.S.C. AUREILHAN U.S. AZEREIX E. BAZET ANDREST R.S. LANNEPAX

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroulera en trois phases : - ANNEXE 1 -

→ **Phase préliminaire**

→ **Phase qualificative**

→ **Phase finale**

→ **Poule HONNEUR et PROMOTION d'HONNEUR/1^{ère} Série :**

Seuls pourront participer à la compétition (Poule HONNEUR et PROMOTION d'HONNEUR/1^{ère} Série) les clubs répondant aux obligations imposées par l'article 350 et à l'article 351 des Règlements Généraux de la FFR.

Si ces conditions ne sont pas remplies au cours de la saison 2008/2009, le club sera rétrogradé à la dernière place de sa poule et ne pourra pas participer à la phase qualificative Armagnac-Bigorre ni au Championnat de France.

Articles 350 et 351 (au 30 juin 2007)

Activités Poule HONNEUR :

- Ecole de Rugby : 22 licenciés pratiquants, féminines comprises
- 1 équipe association ou en regroupement de moins de 17 ans à XII ou XV,
ou 1 équipe association ou en regroupement de moins de 19 ans Danet – Phliponeau ou Balandrade (dans le cas d'autorisation),
ou 1 équipe association ou en regroupement de moins de 21 ans Reichel B (dans le cas d'autorisation) ,
ou **1 équipe féminine senior de 3^{ème} Division à XII exclusivement.**
- **1 équipe seniors 2 à XII**

Activités Poule PROMOTION d'HONNEUR/1^{ère} Série

- Ecole de Rugby
- 15 licenciés pratiquants, féminines comprises

① Phase préliminaire

- 2 poules de 10 clubs (Poules 1 et 2)
- 1 poule de 9 clubs (Poule 3)
- 1 poule de 8 clubs (Poule 4)
- matchs ALLER et RETOUR
- **début de la compétition : à fixer par la commission épreuves**

Calendrier et oppositions : voir - ANNEXE 3 -.

Poule 1 et 2 : HONNEUR - PROMOTION HONNEUR et 1^{ère} SERIE

A l'issue de la phase préliminaire, 6 clubs par poule seront qualifiés pour la phase qualificative.

Chaque club classé premier des Poules 1 et 2 accède à la catégorie supérieure pour la compétition 2009/2010.

- Le club classé premier du Groupe Honneur (Poule 1) accède directement à la 3^e Division Fédérale (n°1 d'HONNEUR).
- Le club classé premier du Groupe Promotion Honneur/1^{ère} Série (Poule 2) accède à la Poule Honneur et participe au Championnat de France Promotion Honneur (n°1 PROMOTION HONNEUR).

② Phase qualificative

Poules 1 et 2 : HONNEUR - PROMOTION HONNEUR/1^{ère} SERIE

Les 6 clubs qualifiés par poule 1 et 2 à l'issue de la phase préliminaire seront répartis en deux poules de 3 clubs :

Poules A et C : clubs classés 1, 4, 5 et Poules B et D : clubs classés 2, 3, 6.

- Chaque club des poules A,B,C et D disputera deux rencontres « aller »,
- L'ordre des rencontres sera établi conformément à l'annexe 1 du présent règlement.

Poule 3 et 4 : 2^{ème} , 3^{ème} et 4^{ème} SERIES

A l'issue de la phase préliminaire tous les clubs seront qualifiés pour la phase qualificative comme suit :

- les clubs classés premier et second de chaque poule 3 et 4, à l'issue de la phase préliminaire (soit 4 clubs), seront intégrés dans la poule E (2^{ème} Série).
- les clubs classés troisième et quatrième de chaque poule 3 et 4, à l'issue de la phase préliminaire (soit 4 clubs) seront intégrés dans la poule F (3^{ème} Série).
- Tous les autres clubs (soit à partir du cinquième inclus) seront intégrés dans les poules G et H selon le nombre de clubs engagés restants et suivant le classement obtenu dans les poules 3 et 4.

Oppositions : voir - ANNEXE 1 -.

Calendrier : voir - ANNEXE 2 -.

③ Phase finale

- Les clubs classés premier de chaque poule A, B, C, D, E, F, G et H disputeront les finales Armagnac Bigorre (Honneur, Promotion Honneur et 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Séries).
- Les clubs classés seconds des poules E et F disputeront respectivement les finales 2^{ème} et 3^{ème} Séries.
- Les clubs classés seconds de chaque poule A, B, C et D disputeront :
 - les barrages qualificatifs pour le Championnat de France le cas échéant, sous réserve de qualification directe (poule Honneur).
 - La finale Armagnac Bigorre 1^{ère} Série (poule Promotion Honneur/1^{ère} Série).
- Les barrages éventuels seront disputés sur terrain neutre.
- Le club classé premier de la poule Honneur à l'issue de la phase préliminaire est classé N°1 quel que soit son classement lors de la phase finale (accession directe au Championnat de France de 3^e Division Fédérale). La suite du classement sera déterminée à l'issue de la phase finale et du match de barrage éventuel.
- Le club classé premier de la poule 2 à l'issue de la phase préliminaire (Promotion Honneur/1^{ère} Série) est qualifié pour le Championnat de France de Promotion Honneur.

Calendrier : voir - ANNEXE 2 -.

4 Championnats de France

Seront qualifiés pour les Championnats de France des Séries Territoriales : (sous réserve de décision fédérale),

➔ HONNEUR : 3 clubs

N° 1 : le club classé premier à l'issue de la phase préliminaire, accède à la 3^{ème} Division Fédérale pour la saison 2009/2010.

N° 2 : Champion ou Finaliste Armagnac Bigorre Honneur.

Barrage d'accès en 3^{ème} Division Fédérale : Armagnac Bigorre 2 contre Languedoc 2. Ce match sera disputé le _____ 2009 sur terrain neutre.

N° 3 : Finaliste AB ou Vainqueur du match de barrage Honneur.

Nota important : si le club classé N°2 ou N°3 du Comité AB devient champion de France Honneur, il accèdera pour la saison 2009/2010 à la 3^{ème} Division Fédérale.

➔ PROMOTION d'HONNEUR : 2 clubs

N° 1 : le club classé premier de la poule 2 à l'issue de la phase préliminaire, accède à l'Honneur pour la saison 2009/2010.

N° 2 : Champion ou Finaliste Armagnac Bigorre Promotion Honneur.

➔ **1^{ère} SERIE : 2 clubs** en fonction du classement établi à l'issue de la phase qualificative (poules de 3)

➔ **2^{ème} SERIE : 2 clubs** (les 2 finalistes AB)

➔ **3^{ème} SERIE : 1 club** (le champion AB)

➔ **4^{ème} SERIE : 2 clubs** (les 2 finalistes AB)

5 Clubs non qualifiés

A l'issue de la phase préliminaire, il sera proposé à tous les clubs éliminés de la phase qualificative, de participer à une nouvelle compétition dénommée :

« Coupe 5^e Série »

La participation à cette compétition n'est pas obligatoire. A ce titre, tout forfait éventuel signalé 48 heures avant la date de la rencontre concernée ne sera pas sanctionné.

Les rencontres disputées dans cette épreuve ne seront pas comptabilisées en ce qui concerne la participation aux compétitions officielles des Equipes Seniors 2.

Les oppositions seront déterminées par un tirage au sort intégral entre tous les clubs engagés.

Le tableau final de cette épreuve sera déterminé par ce même tirage au sort.

Les rencontres se dérouleront sur le terrain du Club le moins bien classé à l'issue de la phase préliminaire.

Elles pourront être couplées à une rencontre de phase finale territoriale

La finale se disputera sur terrain neutre.

La sélection de un ou plusieurs joueurs dans la sélection Armagnac Bigorre qui participera au Challenge des Comités sera prioritaire.

Il ne sera pas accordé de report de rencontre pour ce motif.

Règlement sportif et disciplinaire

Il sera fait application des règlements sportifs de la F.F.R. pour la saison 2009/2010.

→ **Horaire des rencontres :**



Début des rencontres : **15 heures 30**

Règlement financier

Le règlement financier sera établi par la Commission des Finances et adressé aux clubs après approbation par le Comité de Direction.

Championnat Armagnac Bigorre 2009/2010

A l'issue de la compétition, 2 clubs par poule de Promotion Honneur/1^{ère} Série et 2^{ème}/3^{ème} et 4^{ème} Séries accèderont respectivement aux poules Honneur et Promotion Honneur/1^{ère} Série :

- le club classé premier de la poule 2 à l'issue de la phase préliminaire,
- ainsi que le club Champion AB ou finaliste (dans le cas où le premier de poule préliminaire serait également Champion AB) pour la poule 1.
- Ainsi que les deux finalistes du championnat AB de 2^{ème} série, pour la poule 2.

Les deux clubs classés derniers de chaque poule Honneur, Promotion Honneur/1^{ère} Série d'une part, 2^{ème}/3^{ème}/4^{ème} Séries descendent respectivement en Promotion Honneur/1^{ère} Série, 2^{ème}/3^{ème} /4^{ème} Séries.

Les poules 1 et 2 seront OBLIGATOIREMENT composées de 10 clubs maximum.

Les poules du Championnat Armagnac Bigorre 2009/2010 seront constituées à l'issue des compétitions 2008/2009 et en fonction des clubs accédant ou descendant en 3^{ème} Division Fédérale.

Dans le cas où le nombre de clubs descendant de 3^{ème} division Fédérale serait supérieur aux accessions, le nombre de descentes en poule 2 sera modifié en conséquence.

Récompenses

Chaque champion territorial recevra le bouclier et un trophée.

Chaque finaliste recevra un trophée.

Le bouclier récompensant le champion Armagnac-Bigorre est confié à ce club pour la saison suivante. Celui-ci sera tenu pour responsable de son état. Il devra être restitué, sans dommage ni dégradation, au Comité Armagnac-Bigorre pour le 15 mars 2009. La restauration éventuelle du trophée confié serait réalisée aux frais du club responsable.

L'engagement du club à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.